

Original : anglais

LETTRE DU PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
(Circulaire #6610/2017 du 13 septembre 2017)

Le 13 septembre 2017

OBJET : Priorités et questions d'ordre logistique pour la prochaine réunion de la Commission

Chers collègues,

Il est attendu que la 25^e réunion ordinaire de la Commission qui aura lieu du 14 au 22 novembre 2017 à Marrakech sera très chargée. Afin de garantir l'utilisation la plus efficace de notre temps et d'aider les délégations dans leurs préparatifs et en vue d'appuyer un processus permettant d'atteindre des résultats positifs, je souhaite souligner les points suivants qui requièrent l'attention particulière des CPC. Je veillerai à ce que suffisamment de temps soit consacré aux discussions sur ces questions.

1. Élection du Secrétaire exécutif

Comme convenu lors de la réunion extraordinaire de 2016, un nouveau Secrétaire exécutif sera élu à la 25^e réunion ordinaire. Comme vous en avez été informés antérieurement, cinq candidats présélectionnés sont convoqués à un entretien pendant la 25^e réunion ordinaire.

J'ai l'intention de clore le processus de sélection dans les deux premiers jours de la réunion. Pour atteindre cet objectif, j'entends convoquer une réunion des chefs de délégation le 13 novembre à 16h afin de finaliser les arrangements et les modalités des entretiens. Après l'ouverture officielle de la réunion le 14 novembre, j'envisage de procéder directement aux entretiens dans le but de clore le processus de sélection au début de la matinée du 15 novembre. Je compte sur votre compréhension et coopération pour que ce processus se déroule de manière expéditive.

2. Résultats de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT

La réunion du groupe de travail ad hoc chargé d'assurer le suivi de la deuxième évaluation des performances de l'ICCAT a été tenue en juin 2017 au Secrétariat de l'ICCAT afin de discuter et d'établir un ordre de priorité des recommandations découlant de l'évaluation des performances. J'ai l'intention de faire en sorte que la Commission dispose de suffisamment de temps pour discuter du rapport de la réunion intersessions et pour déterminer la meilleure manière de mettre en œuvre les recommandations émanant de la deuxième évaluation des performances.

3. Amendements à la Convention de l'ICCAT

Des progrès significatifs ont été accomplis ces trois dernières années par le groupe de travail chargé d'amender la Convention. Constatant que des questions demeurent non résolues, il est impératif que les CPC travaillent sur les questions restées en suspens, incluant sans s'y limiter, le règlement des différends, la participation des non-Parties et les questions liées au dépositaire. J'ai l'intention de consacrer suffisamment de temps à l'examen et à la discussion du rapport de la cinquième réunion intersessions du groupe de travail chargé d'amender la Convention afin de savoir à quel point nous sommes près de finaliser le texte de la Convention amendée. S'il apparaît clairement que, en dépit de tous les efforts possibles déployés, nous ne pouvons dégager de consensus sur le texte de la Convention amendée, la Commission devra décider lors de la 25^e réunion ordinaire des prochaines étapes à suivre afin de poursuivre le processus d'amendement de la Convention pendant la période intersessions.

4. Approbation du budget

Le budget destiné aux deux prochains exercices financiers doit être adopté cette année. Un projet de budget prévoyant une augmentation significative a été circulé par le Secrétariat en juillet 2017. L'augmentation proposée reflète les exigences croissantes liées à l'appui aux activités de la Commission tout en diminuant le recours au fonds de roulement.

Je sollicite le soutien et la compréhension de toutes les CPC pour faciliter l'adoption du budget proposé. Je demande à l'ensemble des CPC d'étudier attentivement les besoins de ressources financières supplémentaires lors de la soumission de projets de propositions. Toute proposition pouvant avoir des implications financières, par exemple la recherche scientifique, ou donnant lieu à des augmentations significatives de la charge de travail du Secrétariat ou impliquant la création de projets/programmes, devrait être soumise suffisamment à l'avance au STACFAD. En outre, les CPC sont invitées à envisager des moyens alternatifs pour financer les diverses activités de renforcement des capacités actuellement couvertes par le fonds de roulement.

5. Gestion des stocks/espèces

- i) Cette année, la Commission examinera l'avis du SCRS sur les stocks évalués cette année. La réévaluation des programmes de rétablissement des deux stocks de thon rouge sur la base des nouvelles évaluations revêt évidemment une grande importance. Ceci dit, les autres stocks évalués cette année, à savoir l'espadon de la Méditerranée, le germon de la Méditerranée et le requin-taupe bleu devront également être examinés. La priorité devrait également être accordée aux espèces ayant fait l'objet de nouvelles évaluations.
- ii) La Commission consacre une attention considérable au développement de procédures/stratégies de gestion modernes. À la 25^e réunion ordinaire, la Commission devra faire le point sur le travail réalisé pendant la période intersessions par le groupe de travail permanent de l'ICCAT dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries (SWGSM) et le SCRS pour élaborer des stratégies d'exploitation s'appliquant à plusieurs espèces relevant de l'ICCAT le plus rapidement possible.
- iii) Je propose également de consacrer du temps aux rapports du groupe de travail permanent dédié au dialogue entre halieutes et gestionnaires des pêcheries et de déterminer les réponses à donner aux recommandations formulées par ce groupe de travail. J'accorderai également la priorité au rapport et aux recommandations formulées par les groupes de travail chargé d'élaborer des mesures de contrôle intégré et sur les DCP.

6. Questions d'application

J'ai l'intention de prévoir suffisamment de temps à l'examen exhaustif de l'application des Parties contractantes. Comme vous vous en souvenez sans doute, la Commission a adopté en 2016 plusieurs nouvelles mesures visant à améliorer les processus de travail et de déclaration des CPC. La prise de mesures adéquates en vue de la mise en œuvre effective et complète de ces réformes fera partie des priorités de la 25^e réunion ordinaire.

Nonobstant les questions susmentionnées que j'ai identifiées comme « prioritaires », toutes les CPC peuvent soulever des questions et présenter des propositions qu'elles estiment importantes pour la prochaine réunion.

En vue de la préparation de la réunion, je souhaite communiquer les informations suivantes aux CPC :

1. *Projets de proposition et autres documents*

Tous les projets de recommandations et de résolutions, ainsi que les autres documents de la réunion, devront être envoyés au Secrétariat le plus tôt possible avant la tenue de la réunion. Cela permettra leur traduction et leur diffusion le plus tôt possible, ce qui permettra ainsi à toutes les CPC de disposer de suffisamment de temps pour se préparer à l'avance. Comme au cours des années précédentes, et dans le but de promouvoir la transparence, j'ai l'intention de permettre l'accès aux documents de la réunion. Les CPC souhaitant soumettre des documents à diffusion limitée sont priées de l'indiquer au moment de leur soumission. Ces documents seront diffusés par le biais d'une circulaire ordinaire de l'ICCAT.

La date limite de présentation de projets de mesure qui ne dépendent pas de l'avis du SCRS, ainsi que les rapports et les documents à soumettre conformément aux exigences de la Commission, est fixée au **14 octobre 2017**. Les propositions et les documents reçus avant cette date seront traduits et diffusés avant la réunion et la priorité leur sera accordée lors des discussions. **Les propositions qui seront présentées après le délai pourraient ne pas être examinées à la réunion de 2017.**

Les projets de proposition qui dépendent de l'avis du SCRS devront être transmis au Secrétariat avant le **7 novembre 2017**, si possible. Le délai final de réception des propositions est le **17 novembre 2017**, à 11 h du matin. Il pourrait ne pas être possible de consacrer suffisamment de temps à la discussion des propositions soumises après cette date.

Les propositions en instance depuis la réunion de 2016 ou des réunions intersessions ne seront pas présentées une nouvelle fois, à moins que leurs auteurs ne les resoumettent avant le **14 octobre 2017** ou qu'elles aient été renvoyées d'une réunion intersession à des fins d'examen par la Commission par le Président de l'organe subsidiaire.

En ce qui concerne l'élaboration de propositions, les délégués sont priés de suivre les *Directives pour la soumission de projets de propositions* adoptées par la Commission en 2011 (Annexe 7.1 du Rapport de la période biennale, 2010-2011 (II), Vol. 1) et d'éviter, dans la mesure du possible, les doubles emplois avec les mesures existantes. De surcroît, si une mesure proposée modifie ou remplace des mesures antérieures, ceci devrait être clairement indiqué dans le projet de proposition.

L'ensemble des propositions et des autres documents de la réunion devra être transmis par le biais du Secrétariat de l'ICCAT (info@iccat.int). Les documents soumis pendant la réunion, et les changements apportés aux documents distribués préalablement, devront être remis à la réception de l'ICCAT aux fins de leur enregistrement ou envoyés par courrier électronique à miguel.santos@iccat.int et driss.meski@iccat.int. Veuillez utiliser la version la plus récente de Word pour soumettre des changements à apporter à des documents distribués préalablement. Tous les participants sont invités à s'abstenir de distribuer des documents dans les casiers. Comme de coutume, un espace sera aménagé pour les documents, brochures, etc. non enregistrés à des fins de distribution non officielle.

2. *Tableaux d'application*

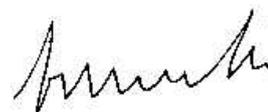
Le délai final établi pour apporter des changements aux tableaux d'application est fixé à 18h, **le jour de la première séance du Comité d'application**. Cette année, la date butoir sera strictement respectée. Les changements apportés aux montants soumis préalablement doivent être accompagnés d'une explication et d'un formulaire de report le cas échéant. Les différences entre les montants consignés dans les tableaux d'application et les soumissions de tâche I doivent être expliquées par écrit. En outre, tout montant à inclure dans les tableaux d'application qui requiert la contribution des Sous-commissions devrait être fourni par le président correspondant de la Sous-commission au Comité d'application lors de sa première séance.

3. *Réunions des mandataires et des chefs de délégation*

Comme à l'accoutumée, je convoquerai une réunion des mandataires de l'ICCAT le lundi 13 novembre 2017 à 13h sur le lieu de la réunion et une réunion des chefs de délégation à 16h le même jour.

Je compte sur la collaboration de toutes les CPC pour contribuer à l'emploi efficace et effectif de notre temps de réunion et je suis convaincu que les résultats seront fructueux.

Je vous prie de croire en l'expression de ma haute considération,



Martin Tsamenyi
Président de l'ICCAT